

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ECHANDELYS**

Séance du 16 avril 2011

L'an deux mil onze et le seize avril à huit heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué en séance ordinaire le huit avril deux mil onze, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame DUTOUR Michelle, Maire.

Présents : DUTOUR M., COUDEYRAS J.P., CHEVARIN N., ROUX M., RECOQUE P., PERISSEL B, RENAUDIAS G., COUDERT Y., SIMONDET J.C

Absents : BOYENVAL M., DUTOUR A

Madame Nicole CHEVARIN a été désignée comme secrétaire

Objet : convention ONF/section de Labat

Madame le Maire expose :

Par convention renouvelée en date du 16/04/1998, le SIAEP bénéficiait d'une concession de captage de source et de passage de canalisation avec maintien d'un réservoir, en forêt sectionale de Labat, soumise au régime forestier. Il s'agit d'une partie de parcelle pour une superficie de 450 m² environ avec un réservoir de 150 m². Cette concession est arrivée à expiration le 31/07/2007. Le montant de l'indemnité était fixée à 75 €par an.

Suite à un accord verbal lors d'une réunion qui s'est tenue en juin 2005 au siège du SIAEP en présence d'élus et d'habitants de la section de la commune d'Echandelys, de représentants du SIAEP et de l'ONF, il a été décidé d'autoriser d'implanter une station de traitement sur la même parcelle moyennant une indemnité supplémentaire de 75 €à compter du 01/07/2005.

L'arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique l'instauration des PPI notamment sur ces captages a été établi fin 2009. L'ONF peut maintenant établir de nouvelles conventions permettant de régulariser cette situation.

Suite à différents entretiens, l'ONF propose :

- 1- renouvellement de l'ancienne convention de fin 2007 au 31/12/2009(date de l'arrêté de DUP).
- 2- Implantation du réservoir du 01/07/2005 au 31/12/2009.

- 3- Regroupement des deux conventions ci-dessus pour la durée d'exploitation de la source et l'implantation du réservoir à compter du 1^{er} janvier 2010.
L'indemnité à verser annuellement sera de 150 €

Elle précise que le Comité syndical du SIAEP a accepté cette proposition dans sa séance du 28 février 2011.

Ouïe cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité des présents, le principe d'établir trois conventions distinctes telles qu'exposées ci-dessus et autorise Madame le Maire à les signer.

**Fait et délibéré le jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Michelle DUTOUR,**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ECHANDELYS**

Séance du 16 avril 2011

L'an deux mil onze et le seize avril à huit heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué en séance ordinaire le huit avril deux mil onze, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame DUTOUR Michelle, Maire.

Présents : DUTOUR M., COUDEYRAS J.P., CHEVARIN N., ROUX M., RECOQUE P., PERISSEL B, RENAUDIAS G., COUDERT Y, SIMONDET J.C

Absents : BOYENVAL M., DUTOUR A

Madame Nicole CHEVARIN a été désignée comme secrétaire

Objet : augmentation de l'horaire hebdomadaire de travail de la secrétaire

Conscient des charges de travail qui incombent à l'adjoint administratif de la commune assurant les fonctions de secrétaire de mairie, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents de porter son temps de travail à 19h par semaine à compter du 1^{er} mai 2011.

**Fait et délibéré le jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Michelle DUTOUR,**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ECHANDELYS**

Séance du 16 avril 2011

L'an deux mil onze et le seize avril à huit heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué en séance ordinaire le huit avril deux mil onze, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame DUTOUR Michelle, Maire.

Présents : DUTOUR M., COUDEYRAS J.P., CHEVARIN N., ROUX M., RECOQUE P., PERISSEL B, RENAUDIAS G., COUDERT Y., SIMONDET J.C

Absents : BOYENVAL M., DUTOUR A.

Madame Nicole CHEVARIN a été désignée comme secrétaire

Objet : coupes 2011

Sur proposition de l'ONF, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal fixe pour les coupes de bois de l'exercice 2011 les destinations suivantes :

I. VENTE

| Forêt | N° de parcelles | Surface (ha) | Modalité | Destination |
|--------------|------------------------|---------------------|-----------------|--------------------|
| Deux-Frères | 1 | 4 | Sur pied | vente |
| Labat | 2r | 6.64 | Sur pied | vente |
| Le Cluel | 4 | 5.68 | Sur pied | vente |
| Parel | Cad | 8.75 | Sur pied | vente |

Le conseil municipal donne pouvoir à Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

**Fait et délibéré le jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Michelle DUTOUR,**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ECHANDELYS**

Séance du 16 avril 2011

L'an deux mil onze et le seize avril à huit heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué en séance ordinaire le huit avril deux mil onze, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame DUTOUR Michelle, Maire.

Présents : DUTOUR M., COUDEYRAS J.P., CHEVARIN N., ROUX M., RECOQUE P., PERISSEL B, RENAUDIAS G., COUDERT Y., SIMONDET J.C

Absents : BOYENVAL M., DUTOUR A.

Madame Nicole CHEVARIN a été désignée comme secrétaire

Objet : création d'un point multi-services au Relais de la Fontaine

Madame le Maire informe que Monsieur Mickaël VINDIOLLET, co-gérant du Relais de la Fontaine a déposé un dossier de candidature en vue de l'équipement d'un espace « Point Multi Services ». Son dossier vient d'être accepté par le Conseil Interconsulaire d'Auvergne. Il convient désormais de signer la convention qui a pour objet de prévoir les conditions de mise à disposition de l'équipement Point Multi-Services et les obligations respectives de chacune des parties concernées (commune, exploitant, Conseil Interconsulaire d'Auvergne). Elle précise que l'acquisition des équipements a bénéficié de financements du FEDAER, du Conseil Général et du Conseil Régional. L'exploitant prend en charge le montant restant dû, les divers abonnements et les coût de consommation résultant de l'utilisation de l'équipement.

Approuvant le bien fondé de cette demande et l'installation du matériel découlant de l'équipement d'un Pont Multi-Services au Relais de la fontaine, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la dite convention.

**Fait et délibéré le jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Michelle DUTOUR,**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ECHANDELYS**

Séance du 16 avril 2011

L'an deux mil onze et le seize avril à huit heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué en séance ordinaire le huit avril deux mil onze, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame DUTOUR Michelle, Maire.

Présents : DUTOUR M., COUDEYRAS J.P., CHEVARIN N., ROUX M., RECOQUE P., PERISSEL B., RENAUDIAS G., COUDERT Y., SIMONDET J.C

Absents : BOYENVAL M., DUTOUR A.

Objet : déclaration de soutien collectif des collectivités locales au projet
« chaîne des puys-faille de Limagne-patrimoine mondial de l'humanité »

En tant qu'acteur institutionnel et responsable politique de la protection, de la valorisation et du développement des territoires auvergnats et puydômois, le conseil municipal attache une importance majeure aux questions environnementales et patrimoniales. A travers elles, c'est l'écriture et la transmission d'une histoire locale qui est en jeu.

Aussi, la perspective de voir la chaîne des Puys inscrite sur la Liste du patrimoine mondial, suscite le plus vif intérêt du conseil municipal qui souhaite s'associer aux gestionnaires et responsables politiques de ce territoire qui soutiennent cette candidature, et ceci pour trois raisons :

- 1- faire connaître la valeur universelle de ce site naturel exceptionnel et fondateur dans l'émergence de la science des volcans ;
- 2- Garantir sa préservation et le respect de son intégrité en dépit des évolutions démographiques, sociales et économiques auxquelles est soumis le territoire puydômois ;
- 3- Impulser un développement local durable, respectueux de l'environnement, tout en contribuant à l'attractivité des territoires.

Site majeur, tant d'un point de vue naturel, que culturel et scientifique, la chaîne des Puys fait l'objet, depuis la création du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, en 1977, d'une politique concertée d'aménagements visant à sa protection et à son développement durable, comme à la reconnaissance de sa

valeur patrimoniale. Ses richesses naturelles ont été inventoriées, des plans de préservation et de gestion élaborés et différentes collectivités travaillent à la protection des sites les plus fragiles. Ces actions ont valu à cet ensemble d'être classé en 2000 au titre de la loi 1930 sur la protection des monuments naturels, tandis qu'un large programme de mise en valeur a été réalisé sur la période de valorisation que s'est inscrite l'opération « Grand Site » du puy de Dôme (2003-2008) et que les acteurs institutionnels locaux entreprennent aujourd'hui cette démarche UNESCO.

Ensemble exceptionnel de plus de soixante-dix volcans remarquablement alignés sur une trentaine de kilomètres parallèlement à la faille de Limagne, est non seulement un site naturel admirable, mais un lieu pédagogique et épistémologique de première importance. Par le grand nombre de ses édifices volcaniques rassemblés sur un espace géographique restreint, par le caractère éminemment pédagogique de ces puys à « taille unique » facilement observable et accessibles, et par le caractère complet et récent de cet ensemble rassemblant toutes les formes de volcanisme intra-continental, la chaîne des Puys représente une formidable encyclopédie du volcanisme.

La chaîne des Puys est également devenue un paysage culturel, présentant une interaction religieuse, sociale et artistique entre l'homme et les volcans, depuis l'antiquité gallo-romaine et le temple de Mercure, en passant par la donation de la Comtesse de Clermont au XII^e siècle, qui s'appuie sur une gestion collective et durable de cet espace.

Pour toutes ces raisons, le conseil municipal soutient la démarche d'inscription de la Chaîne des Puys sur la liste du patrimoine mondial et s'associe au Conseil régional d'Auvergne, au Conseil Général du Puy-de-Dôme et à la Communauté d'Agglomération clermontoise, pour affirmer le caractère unique et exceptionnel de ce site.

**Fait et délibéré le jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Michelle DUTOUR,**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ECHANDELYS**

Séance du 16 avril 2011

L'an deux mil onze et le seize avril à huit heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué en séance ordinaire le huit avril deux mil onze, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame DUTOUR Michelle, Maire.

Présents : DUTOUR M., COUDEYRAS J.P., CHEVARIN N., ROUX M., RECOQUE P., PERISSEL B, RENAUDIAS G., COUDERT Y., SIMONDET J.C

Absents : BOYENVAL M., DUTOUR A.

Madame Nicole CHEVARIN a été désignée comme secrétaire

Objet : délivrance d'un CU b

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'elle est en possession d'une demande de Certificat d'Urbanisme Opérationnel (CUB) pour une parcelle située au lieu dit « Les Raboulets » (près du village de Chabreyras) cadastrée section ZB n°20. Elle informe l'Assemblée que ce terrain est desservi par une voie communale et par le réseau d'eau potable. Après renseignements pris auprès des services d'ERDF, le raccordement au réseau d'électricité relève d'une extension et non d'un simple raccordement. Elle rappelle que la commune est tenue de participer aux frais occasionnés par une telle opération.

Considérant que l'implantation d'un nouveau ménage participera au maintien de la population de la commune, le Conseil municipal accepte de participer à l'extension du réseau électrique et précise que, hormis ce dernier, aucune autre charge sera assurée par la commune.

**Fait et délibéré le jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Michelle DUTOUR,**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ECHANDELYS**

Séance du 16 avril 2011

L'an deux mil onze et le seize avril à huit heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué en séance ordinaire le huit avril deux mil onze, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame DUTOUR Michelle, Maire.

Présents : DUTOUR M., COUDEYRAS J.P., CHEVARIN N., ROUX M., RECOQUE P., PERISSEL B, RENAUDIAS G., COUDERT Y.,SIMONDET J.C

Absents : BOYENVAL M., DUTOUR A.

Madame Nicole CHEVARIN a été désignée comme secrétaire

Objet : modification des statuts de la CCHL

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que , dans sa réunion du 20 décembre 2010, le Conseil Communautaire de la CCHL a adopté une modification des statuts de la Communauté de Communes portant sur l'adjonction des compétences suivantes :

- « éclairage public des infrastructures, équipements, et immobiliers communautaires »
- Ajout au tableau des voiries d'intérêt communautaire : « voirie forestière de Lostrevy ; commune de Saint Bonnet le Bourg ; longueur 260m ».

Elle rappelle que chaque commune membre doit délibérer sur chaque ajout de compétence qui entraîne une modification des statuts de la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents le Conseil municipal accepte le transfert des compétences énoncées ci-dessus et la modification des statuts de la CCHL.

**Fait et délibéré le jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Michelle DUTOUR,**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ECHANDELYS**

Séance du 16 avril 2011

L'an deux mil onze et le seize avril à huit heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué en séance ordinaire le huit avril deux mil onze, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame DUTOUR Michelle, Maire.

Présents : DUTOUR M., COUDEYRAS J.P., CHEVARIN N., ROUX M., RECOQUE P., PERISSEL B, RENAUDIAS G., COUDERT Y., SIMONDET J.C

Absents : BOYENVAL M., DUTOUR A.

Madame Nicole CHEVARIN a été désignée comme secrétaire

Objet : Nouvelles adhésions à l'EPF-Smaf

Madame le Maire expose :

Les communes de :

- TREMOUILLE SAINT LOUP (Puy de Dôme), par délibération en date du 4 décembre 2009,
- AIX LA FAYETTE (Puy de Dôme), par délibération en date du 30 juillet 2010,
- JENZAT (Allier), par délibération en date du 3 septembre 2010,
- PARAY LE FRESNIL (Allier), par délibération en date du 18 novembre 2010,
- SAINT ILLIDE (Cantal), par délibération en date du 4 décembre 2010,

Et la communauté de communes de :

PONTGIBAUD SIOULE ET VOLCANS (Puy de Dôme), par délibération en date du 16 août 2010,

Ont demandé leur adhésion à l'Etablissement public foncier.

Le conseil d'administration dans ses délibérations des 21 juillet, 13 octobre, 18 novembre et 6 décembre 2010 a accepté ces demandes et l'assemblée générale de l'EPF réunie le 6 décembre 2010 a donné un avis favorable.

Conformément aux dispositions de l'article VI des statuts, les organes délibérants des collectivités territoriales, membres de l'EPF-Smaf doivent ratifier ces demandes d'adhésions.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord aux adhésions précitées.

**Fait et délibéré le jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Michelle DUTOUR,**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ECHANDELYS**

Séance du 16 avril 2011

L'an deux mil onze et le seize avril à huit heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué en séance ordinaire le huit avril deux mil onze, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame DUTOUR Michelle, Maire.

Présents : DUTOUR M., COUDEYRAS J.P., CHEVARIN N., ROUX M., RECOQUE P., PERISSEL B, RENAUDIAS G., COUDERT Y., SIMONDET J.C

Absent : BOYENVAL M., DUTOUR A.

Madame Nicole CHEVARIN a été désignée comme secrétaire

**Objet : VALIDATION DE LA MODIFICATION DU REGLEMENT DU SPANC DU SIVOM
D'AMBERT ;**

**Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du comité syndical en sa séance du 17 février 2011 validant la modification
du règlement du SPANC,**

**Considérant que la commune est adhérente à ce service d'assainissement non collectif pris en charge par le SIVOM de l'arrondissement d'AMBERT.
Considérant que M. le Maire indique au conseil municipal que le Conseil Syndical du SIVOM d'Ambert, réuni le 17 février 2011 a adopté une modification du règlement du SPANC visant principalement à la mise en place de nouvelles missions pour la continuité et le renforcement des missions du SPANC.**

Monsieur le Maire, précise l'étendue de la compétence exercée par les services du SIVOM avec un renforcement des missions d'aide et de conseil auprès des communes et des propriétaires d'assainissement individuel, dans l'objectif est de résorber les installations polluantes.

Considérant que pour assurer ces nouvelles missions et obligations réglementaires, il est proposé une contribution annuelle des communes membres correspondant à 1.5 € / habitant.

Rappel des missions :

- Assistance aux communes dans le cadre de la police du Maire (atteinte à la salubrité publique).
- Réactualisation des études de zonage de certains secteurs géographiques en l'absence de solution correctrice,
- Etude de faisabilité d'opérations de réhabilitation groupées sans maîtrise d'ouvrage de la part du SPANC pour les points noirs.
- Mission de communication : Informations sur la réglementation, sensibilisation à la nécessité d'entretien des dispositifs individuels, aides aux communes sur les conseils en matière d'assainissement.
- Mission technique : contrôle de conception, d'implantation et de réalisation des installations neuves. Etat des lieux et contrôles du bon fonctionnement des installations existantes.
- Mission d'organisation de tournées de vidanges des fosses septiques/toutes eaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport de son Maire et après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de:

VALIDER les modifications du règlement du SPANC du SIVOM de l'arrondissement d'AMBERT.

ACCEPTER la participation annuelle en vue du financement du budget SPANC de 1,50€ par habitant au titre de l'année 2011.

CHARGER Monsieur le Maire de l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

Fait et délibéré le jours, mois et an que-dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Michelle DUTOUR,

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ECHANDELYS**

Séance du 16 avril 2011

L'an deux mil onze et le seize avril à huit heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué en séance ordinaire le huit avril deux mil onze, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame DUTOUR Michelle, Maire.

Présents : DUTOUR M., COUDEYRAS J.P., CHEVARIN N., ROUX M., RECOQUE P., PERISSEL B, RENAUDIAS G., COUDERT Y., SIMONDET J.C

Absents : BOYENVAL M., DUTOUR A.

Madame Nicole CHEVARIN a été désignée comme secrétaire

Objet : litige CARTIER

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que suite à la plainte déposée par les époux CARTIER devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand, ces derniers ont été déboutés et condamnés à verser à la commune la somme de 1000 € Elle informe l'Assemblée qu'ils ont décidés de faire appel du jugement rendu et que l'affaire sera portée devant le Tribunal Administratif de Lyon.

Ouïe cet exposé, le conseil municipal décide d'autoriser Madame le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaire afin d'assurer la défense des intérêts de la commune et de signer tous les documents utiles au déroulement de cette affaire.

**Fait et délibéré le jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Michelle DUTOUR,**